



## **DECLARATION A LA HORS CLASSE 2013 AU NOM DE LA FSU (SNES/SNEP/SNESUP)**

A la rentrée 2012, 93 collègues ont été nommés dans le second degré et 18 dans le supérieur. Le ratio promu/promouvables est bloqué à 7% par le ministère depuis 2009 malgré nos demandes.

Dans le second degré, nous attirons votre attention sur le fait que dans notre académie en 2012, sur les 45 avis « exceptionnel » attribués à des 10èmes échelon, seulement 12 collègues ont été nommés. Les avis « très favorable » des IPR et des chefs d'établissement pour les 8<sup>ème</sup> et les 9<sup>ème</sup> échelons ont été « perdus ». En revanche, parmi les 88 avis « exceptionnel » attribués à des 11èmes échelon, 81 ont été promus. Parmi les 7 non promus, 2 étaient des collègues ayant accédé au corps des agrégés par liste d'aptitude depuis moins de 5 ans sans être proche de la retraite, et 1 a accédé à la chaire supérieure. Ces 3 avis auraient pu bénéficier à d'autres collègues au onzième échelon.

Dans notre académie, le nombre de nommés se stabilise. Nous nous félicitons, Monsieur le Recteur, que vous ayez entendu nos arguments lors de la précédente CAPA en acceptant de modifier certaines attributions d'avis « exceptionnel » au bénéfice d'un plus grand nombre de collègue. En effet, tous ont été promus.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous constatons que la remontée entamée en 2010 (avec 11 promus) se poursuit en 2011 puis 2012 avec 18 promus. Au niveau académique, tous les nommés sont encore et toujours au 11ème échelon (et cela depuis 2005).

Il semblerait donc que le travail d'information que nous avons fait ces dernières années auprès des responsables universitaires en charge de la constitution de la liste Inter-Universitaire, commence à porter ses fruits

Nous nous félicitons que de moins en moins de 11<sup>ème</sup> échelons soient privés d'avis « Exceptionnel » et donc exclus d'une possibilité de promotion. Néanmoins, nous déplorons que des avis exceptionnels attribués à des collègues n'ayant pas atteint le 11<sup>ème</sup> échelon se fasse au dépend de collègues en fin de carrière. Nous réaffirmons que la hors-classe doit être un débouché de carrière pour les 11<sup>ème</sup> échelon. Mais hélas, le barème en vigueur depuis 2006 écrase l'ancienneté de service, ce qui est en contradiction avec cette recommandation. Nous renouvelons notre demande d'un rythme d'inspection régulier à tous les échelons pour éviter un passage automatique à l'ancienneté qui pénalise les collègues dans l'accès à la Hors-classe. Rappelons enfin, que l'avantage financier n'est effectif pour les agrégés qu'à partir de 4 ans dans le 11<sup>ème</sup> échelon, pour les autres, l'avantage est l'équivalent d'un passage au grand choix, une promotion d'échelon assurée au rythme le plus rapide.

Aujourd'hui encore trop de collègues au 11<sup>ème</sup> échelon partent à la retraite sans promotion alors que le ratio, si faible soit-il permettrait la promotion complète des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon depuis 4 ans.

A notre demande, la note de service de janvier 2012 précise que les avis « réservé » et « défavorable » doivent être justifiés. Parfois ils sont associés à un avis « très favorable » du chef d'établissement, ce qui est curieux. Nous signalerons les problèmes.

Si l'administration a bien pris en compte le poids relatif des 11<sup>ème</sup> échelon pour répartir ses avis « exceptionnel » par discipline, nous regrettons que, dans certaines disciplines, des 11<sup>ème</sup> échelon (qui ne sont pas des LA avec moins de 5 ans d'ancienneté dans le corps non retraitables) soient écartés d'une possibilité de promotion au bénéfice de collègues au 10<sup>ème</sup> qui n'en retireront aucun avantage financier à moyen terme. En éco-gestion, en histoire géographique, en philosophie ou en SII, les avis « exceptionnel », tous attribués à des 11<sup>ème</sup> échelon, ne sont pas en nombre suffisant pour bénéficier à tous les collègues en fin de carrière. C'est pourquoi nous continuons de revendiquer l'étude des situations sans filtre disciplinaire, l'équilibrage se faisant en CAPN. Ce fonctionnement n'empêcherait pas les disciplines d'être correctement représentées tout en permettant la promotion des plus avancés dans la carrière. En effet, cette année, il y a 113 collègues au onzième échelon n'ayant pas bénéficié de véritable promotion récente ou non retraitables contre 148 possibilités d'avis « exceptionnel ».

En 2013, trop de chefs d'établissement réservent encore leur quota de 20% d'avis « très favorable » aux échelons en-deçà du 11<sup>ème</sup> échelon, aux dépens des collègues de l'échelon terminal. Le proviseur du lycée Montaigne de Bordeaux attribue 10 avis TF et aucun aux 5 collègues au 11ème échelon en motivant son choix par la contrainte des 20%. Et nous déplorons que certains motivent leur avis en renvoyant à l'appréciation accompagnant la notation administrative qui n'est pas consultable par les représentants du personnel (lycées Montesquieu, Bordeaux et Elie Faure, Lormont par exemple). Mais surtout, la notation administrative porte sur l'année en cours alors que l'avis pour la HC doit porter sur la carrière.

Les IPR d'anglais, maths, lettres, philosophie attribuent un avis TF à environ 1 enseignant en fin de carrière sur 2, tendant à exclure les autres de promotion. En anglais, il reste encore 2 avis TF à attribué avant d'atteindre les 20% de possibilités.

La lecture des appréciations révèle peu de différences entre des avis « Favorables » et « Très Favorables ». Les chefs d'établissement comme les IPR le soulignent souvent eux-mêmes. Nous persisterons et vous demanderons de reconsidérer certains cas.

C'est pourquoi, en CAPN comme en CAPA, nous revendiquons la suppression de ces avis dont les critères d'attribution sont mal définis et mal perçus ; ils sont porteurs d'injustices et il faut absolument élaborer un barème qui valorise les plus anciens et les plus expérimentés dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

Dans le supérieur, cette année encore, sur les 38 propositions de la liste Interuniversitaire, 9 seulement sont au 11ème échelon contre 28 qui sont au 10ème, alors que des candidats au 11ème échelon non proposés auraient eu leur chance.

Pour traiter ces problèmes en amont, nous suggérons à Monsieur Le Recteur de demander à la « commission Inter-Universitaire » d'inviter à ces commissions, un élu certifié et agrégé de la CAPA qui pourraient compléter cette information et défendre certains dossiers.

Comme chaque année nous tenons à souligner l'effet pervers de l'absence de points d'échelon pour un nombre non négligeable de candidats (10 %) qui bien que proposés en bonne place sur la liste interuniversitaire se retrouvent relégués en fin de liste rectorale voire même non proposés.

Cette année encore, nous saluons le fait que Monsieur Le Recteur ait pris en compte nos remarques, et que la plupart des « oubliés » dont nous avons discuté en séance en 2012, soient proposés avec un avis « Exceptionnel ».

En prenant en compte les bons résultats obtenus les années passées, nous continuerons à favoriser les candidatures de professeurs en fin de carrière.

Nous rappelons notre revendication d'un rythme d'avancement unique, le grand choix et la revalorisation pour tous par une intégration des indices terminaux de la hors-classe dans la classe normale.